

Privilège—L'hon. M. Lambert

Dans la matinée de lundi, des députés m'ont fait part de leurs inquiétudes à la suite d'une certaine publicité ou d'autres renseignements portés à leur attention. J'ai immédiatement communiqué avec les organisateurs pour leur demander s'ils pouvaient garantir que les conditions que j'avais déjà fixées seraient respectées. Comme ils me l'ont garanti, j'ai écrit le lendemain à tous les leaders de la Chambre pour leur signaler que l'autorisation avait été accordée sous réserve de certaines conditions que les organisateurs s'étaient engagés à respecter, non seulement en ce qui concerne l'utilisation des locaux, mais aussi en ce qui a trait au recouvrement des frais, de la totalité des frais s'entend, pour qu'aucune activité organisée à des fins privées ne se fasse aux frais de l'État.

Comme j'avais déjà accordé l'autorisation nécessaire, les députés comprendront certainement que je n'aurais pas voulu retirer cette permission, surtout si j'avais dû le faire peu de temps avant l'événement prévu et même s'il avait fallu réviser notre politique pour maintenir cette autorisation. A mon avis, si je l'avais fait, j'aurais refusé d'assumer la responsabilité de ma propre décision. En outre, cela aurait été injuste envers les organisateurs qui n'auraient peut-être pas pu modifier les dispositions qu'ils avaient déjà prises et qui se fondaient sur le fait que j'avais déjà donné mon autorisation.

De toute façon, d'autres questions ont été soulevées mercredi et le député d'Edmonton-Ouest a officiellement soulevé la question de privilège à la Chambre. Nous avons discuté longuement de cette question de privilège et c'est à ce moment-là que le président du Conseil privé (M. MacEachen), qui représente le gouvernement pour cette question, a signalé qu'il était prêt à en discuter avec moi. J'ai donc réservé ma décision. Je signale que cette question de privilège m'a posé certaines difficultés. C'est bien sûr, qu'ayant rendu ma décision et accordé ma permission, si je devais porter un jugement préliminaire sur la question de privilège en permettant à la Chambre de se prononcer, cela reviendrait à demander à la Chambre de renvoyer à un comité permanent une question qui remettrait ma propre décision en cause. En toute franchise, cela ne me souriait guère. Par conséquent, il m'aurait sans doute été fort difficile d'agréer la question de privilège.

Toutefois, je reconnais le bien-fondé de l'objection qui a été soulevée, et cela aurait provoqué, de toute façon, et provoquera des discussions au sujet de cette politique. Ainsi, les députés auront l'occasion d'exprimer leurs vues à ce sujet et, peut-être, de tenter de formuler des règles plus précises.

Je suis heureux d'annoncer que cette question est maintenant en grande partie théorique grâce aux entretiens que j'ai eus avec le président du Conseil privé la semaine dernière. Je suis maintenant en mesure de communiquer à la Chambre une lettre que j'ai reçue du ministre ce matin. Je citerai uniquement des passages de deux paragraphes, mais les députés qui veulent la lire en entier peuvent en prendre connaissance à mon bureau. La lettre rappelle les détails de l'affaire, les lignes

[M. l'Orateur.]

directrices et les principes en jeu, tels que je les ai exposés à la Chambre.

Le dernier paragraphe de la première page se lit ainsi:

Bien qu'il soit conforme à ces lignes directrices, ce projet de réception a suscité de l'inquiétude chez certains députés et vous oblige à rendre une décision sur la question de privilège. Il me semble que c'est exagérer l'importance de cette affaire outre mesure, compte tenu du temps que la Chambre des communes devrait consacrer aux questions importantes dont elle est saisie. Comme je l'ai déjà fait remarquer, aucune décision finale n'a été prise au sujet de l'endroit et de la nature de l'événement en question. J'aimerais maintenant vous aviser que les membres du Parlement en cause retirent la demande qu'ils vous ont faite et qu'ils opteront pour une autre des solutions également envisagées.

Le ministre demande ensuite la tenue d'autres discussions au sujet de la ligne de conduite à adopter en pareil cas, car le problème reste entier. En effet, il est toujours jugé convenable de se servir des locaux du Parlement en vue de rencontrer, parfois pour affaires, parfois par agrément, les représentants élus du pays. D'un autre côté, il y a d'autres principes à considérer, par exemple s'assurer que ces initiatives ne font pas concurrence aux entreprises commerciales de la ville et que lors de tout événement qui a lieu ici, l'on respecte les privilèges et les droits des autres usagers de l'édifice et, bien sûr, la dignité de ces murs.

J'invite les représentants de tous les partis, comme ils l'ont toujours fait par le passé, à collaborer en vue d'arrêter et de formuler des lignes directrices plus claires quant à l'usage de ces locaux à l'avenir.

● (1512)

M. HNATYSHYN—LA PRÉSENCE DES MINISTRES À LA CHAMBRE PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. J'essaierai d'être bref car je sais que des travaux importants nous attendent.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, les députés de ce côté-ci de la Chambre ont fait tout leur possible pour accélérer les travaux de la Chambre et collaborer au bon déroulement des séances. Mes responsabilités dans ce domaine consistent à organiser la période des questions, cette partie de la séance durant laquelle on pose des questions aux membres du gouvernement. Notre politique a été d'avertir un ministre qu'il allait être interrogé, afin qu'il ne soit pas pris au dépourvu et qu'il soit présent à la Chambre ce jour-là, ce qui facilite beaucoup nos travaux. Nous nous sommes donné la peine de rejoindre les ministres pour leur demander d'être présents à la période des questions.

Par suite de cette initiative qui, à mon sens, était un geste de courtoisie, certains se sont plaints à mon bureau et à mon personnel que nous ennuyions les ministres, semble-t-il, en leur téléphonant pendant la journée pour savoir s'ils seraient à la Chambre. On m'a dit par la suite que des dispositions avaient été prises avec le bureau du whip en chef du gouvernement et qu'il suffirait de lui téléphoner, avant la séance, pour connaître le nom des ministres qui seraient à la Chambre.